



Nationalité française pour ascendant français

Par **alimaly**, le **16/10/2014** à **23:22**

Bonjour,

Je souhaite savoir comment procéder pour la situation suivante :

Ma tante est née et réside en Algérie. (il me semble née après 62)

Son père harki a abandonné sa famille après la guerre d'algerie. Il a migré en france et en a obtenu la nationalité.

Ma tante peut elle obtenir la nationalité de son ascendant français aujourd'hui ?

Elle dispose de preuve de la filiation.

Merci si la réponse est positive, de m'indiquer également la marche à suivre. quelles démarches entreprendre et auprès de quel organisme/institution.

cdt,
maly

Par **Calou0**, le **21/10/2014** à **19:46**

Bonsoir,

Votre tante ne peut obtenir la nationalité française que si elle vivait avec son père et était mineure au moment où celui-ci a été naturalisé.

Bien cordialement,